

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4(b) de l'ordre du jour

CX/PR 16/48/4
Mars 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

48^e Session

Chongqing, République populaire de Chine, 25-30 avril 2016

QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ACTIVITÉS DE LA DIVISION CONJOINTE FAO/IAEA SUR LES TECHNIQUES NUCLÉAIRES EN ALIMENTATION ET AGRICULTURE, PERTINENTES POUR LE TRAVAIL DU CCPR¹

1. Depuis plus de cinquante ans, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA), par le biais de la division conjointe FAO/IAEA sur les techniques nucléaires en alimentation et agriculture (la division conjointe), ont travaillé conjointement afin d'atteindre les objectifs à la fois de l'IAEA, en vue d'accélérer et d'étendre la contribution pacifique des technologies nucléaires pour promouvoir l'objectif mondial de santé et de prospérité et les objectifs de la FAO qui sont d'éliminer la faim dans le monde et de réduire la pauvreté en augmentant la sécurité alimentaire et en développant une agriculture durable.
2. La division conjointe est composée de cinq sections thématiques travaillant dans le domaine de la protection alimentaire et environnementale, la gestion des sols et de l'eau, la culture sélective et la génétique des plantes, la production animale et la santé et le contrôle des ravageurs, chacune étant associée à des équipements de laboratoires aux sein des laboratoires de la FAO/IAEA de l'agriculture & les biotechnologies. Le programme mixte apporte son soutien aux agriculteurs et aux consommateurs en contribuant à de nouvelles variétés de cultures, en luttant contre les ravageurs des cultures, en diagnostiquant les maladies du cheptel, en augmentant la production animale, en améliorant la gestion des sols et de l'eau et en augmentant la sécurité alimentaire. Les travaux aident les pays membres à adapter le développement et le transfert des techniques nucléaires et techniques apparentées pour l'alimentation et l'agriculture et font la promotion des bonnes pratiques agricoles afin de garantir la sécurité alimentaire et le développement d'une agriculture durable. Les efforts se concentrent sur la production alimentaire, la protection et la sécurité afin de combattre l'insécurité alimentaire.
3. Les activités du sous-programme de Protection alimentaire et environnementale (FEP) de cette division conjointe sont étroitement liées au travail du CCPR et comportent des méthodes analytiques nucléaires et isotopiques pour (i) la surveillance des résidus agrochimiques et contaminants dans les aliments et (ii) le traçage et l'authentification de produits alimentaires. Dans le cadre de son sous-programme sur la traçabilité, la sécurité et la qualité en vue d'améliorer le commerce international, la division conjointe continue d'apporter son soutien et d'éduquer les pays membres du Codex sur les normes de sécurité et encourage et appuie l'adoption des LMR Codex comme faisant partie des systèmes de contrôle alimentaire tant au niveau régional que national. En outre, le sous-programme comporte aussi l'irradiation alimentaire pour le contrôle des contaminants microbiens dans les aliments (sanitaire), le maintien de la qualité alimentaire, et la lutte contre les problèmes des ravageurs exotiques en réduisant le besoin de fumigations chimiques (irradiation phytosanitaire) dans les produits alimentaires participants au commerce international. Le sous-programme est aussi étroitement impliqué dans les activités concernant l'état de préparation et de réaction aux incidents nucléaires et radiologiques qui pourraient affecter l'alimentation et l'agriculture.

¹ Document préparé par et sous la responsabilité de la Division conjointe FAO/IAEA des techniques nucléaires en alimentation et en agriculture, AIEA, Vienne, Autriche.

4. Une des manières par lesquelles le sous-programme de Protection alimentaire et environnementale tend à améliorer la sécurité alimentaire, les systèmes de contrôle alimentaire et à améliorer le commerce, est de forger des réseaux nationaux durables de laboratoires de contrôle alimentaire. Les réseaux peuvent augmenter l'expertise et les compétences des laboratoires de contrôle nationaux et régionaux dans un monde où le commerce des produits alimentaires est de plus en plus complexe et mondialisé. Par exemple, le réseau Red Analítica de Latino América y el Caribe (RALACA), comportant plus de 50 laboratoires dans 21 pays d'Amérique latine & les Caraïbes avec des nouveaux membres de l'Équateur, du Brésil, du Guatemala et El Salvador en 2015. Au cours des trois dernières années, 12 programmes nationaux de surveillance de résidus chimiques ont été mis au point et ont été coordonnés dans le cadre de RALACA ; 15 laboratoires ont travaillé ensemble pour surveiller les résidus vétérinaires dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale ; plus de 125 méthodes analytiques ont été développées et validées ou revalidées et plus de 340 membres du personnel de laboratoire ont reçu une formation.

Critères de performance spécifiques pour les méthodes d'analyse de résidus de pesticides

5. La division conjointe continue de fournir son assistance technique au groupe de travail électronique (GTE) sur les critères de performances spécifiques pour les méthodes d'analyse pour la détermination des résidus de pesticides, qui a été rétabli par le CCPR lors de sa 46^e session ; GTE qui est présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par la Chine et l'Inde. En établissant ces normes de performance, les pays membres qui sont invités à développer leurs propres programmes de sécurité alimentaire auront une compréhension plus claire des exigences de la méthode pour la surveillance de la conformité avec les normes de sécurité alimentaire internationales. Actuellement l'avant-projet de document ² est en cours de révision finale par un groupe de travail électronique dans lequel la division conjointe est un participant actif, ce document sera présenté lors de la 48^e session du CCPR.

UNE APPLICATION WEB SUR LES CONTAMINANTS ALIMENTAIRES³

6. À la demande du CCPR et des pays membres, la division conjointe continue d'apporter son assistance à la base de données du Système d'information sur les résidus et contaminants alimentaires (FCRIS) <http://nucleus.iaea.org/fcris/> qui contient des informations sur les techniques analytiques pour la détection de contaminants alimentaires tels que les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires ainsi que les mycotoxines et autres résidus toxiques. La base de données contient aussi des liens utiles vers les normes de sécurité alimentaire, tant nationales qu'internationales et vers les directives.

RECHERCHE COORDONNEE DE LA DIVISION CONJOINTE ET DES PRODUITS DE COOPERATION TECHNIQUE – RESIDUS DE PESTICIDES DANS LES PRODUITS ALIMENTAIRES

7. La division conjointe encourage et aide les pays membres en matière de recherche et de développement des usages des techniques nucléaires et techniques apparentées et encourage l'échange des informations scientifiques et techniques. Les activités conçues pour encourager et coordonner la recherche par les scientifiques tant dans les pays développés que dans les pays en développement se rapportant à des techniques nucléaires, sont normalement mises en œuvre par le biais des Projets de recherche coordonnés (CRP). L'objectif de la recherche est de produire des résultats stratégiques pouvant être appliqués en aval par le biais des projets de renforcement des capacités de coopération technique (TCP) dans les pays membres. Par exemple, CRP D52039 a pour but de développer et de renforcer dans les cinq années à venir des techniques radio-analytiques et techniques complémentaires pour le contrôle des résidus et autres contaminants dans les produits de l'aquaculture. Une liste de projets de recherche coordonnés récents soutenus par la division mixte et pertinents pour le travail du CCPR se trouve dans le tableau 1.

² Document CX/PR 16/48/13 intitulé "Avant-projet de directive sur les critères de performance spécifiques pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides".

³ Cette section est présentée en rapport avec les discussions qui ont eu lieu lors de la 36^e session de la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius (REP13/CAC, paragraphes 138-141) concernant les méthodes d'analyse recommandées pour les résidus de pesticides (CODEX STAN 229-1993)

8. Le FEP continue à fournir son assistance scientifique et technique pour plus de 40 TCP aux niveaux national, régional et interrégional. Un grand nombre de ces TCP sont associés aux pesticides et contaminants chimiques apparentés pour garantir la conformité avec les normes de sécurité alimentaires nationales et internationales ainsi que la formation à de bonnes pratiques agricoles pour garantir à la fois la sécurité alimentaire et protéger l'environnement. Les Tableaux 2 et 3 fournissent une liste des TCP IAEA appuyés par la division conjointe et qui sont pertinents pour le travail du CCPR.
9. La division conjointe fournit une assistance technique au TCP, y compris des activités de formation dans son laboratoire de Seibersdorf en Autriche ; elle effectue des visites et donne des bourses pour aider au développement des ressources humaines dans les pays en développement ; elle organise aussi des missions d'experts. Par le biais de ces TCP, les pays membres peuvent aussi obtenir une assistance à l'achat d'instruments analytiques, fourniture et normes, y compris norme interne d'isotope stable/normes de traceurs isotopes.

Par exemple, au Paraguay à travers TCP PAR/5/010, en addition à l'achat de plusieurs instruments analytiques modernes et accessoires, une formation a été proposée à plus de 50 scientifiques dans des domaines de techniques analytiques pour le contrôle d'aliments d'origine animale et végétale pour les pesticides, les médicaments à usage vétérinaire et les métaux lourds. Une formation supplémentaire dans les systèmes de gestion de la qualité a permis à ces laboratoires soit d'être à nouveau accrédités soit de viser à une nouvelle accréditation sous ISO 17025, par conséquent autorisant une acceptation internationale plus large de résultats de contrôle de la sécurité alimentaire des laboratoires participant. Comme résultat direct de la capacité de contrôle de la sécurité alimentaire établie au Paraguay, un réseau de 10 laboratoires de surveillance de la qualité alimentaire, a été établi et à la requête de la Commission parlementaire du Paraguay sur la santé et la sécurité, une législation a été préparée par les cinq institutions participantes avec l'objectif de créer un programme de sécurité alimentaire au Paraguay pour protéger la santé des citoyens et améliorer la commercialisation générale de leurs exportations alimentaires.

10. Dans un nouveau projet régional de priorité extrêmement élevée pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes, le FEP a fourni des directives techniques dans la conception du projet afin de mieux comprendre les voies d'exposition chez les humains aux polluants organiques persistant (POP) comprenant les pesticides organochlorés dans la région. En procurant des directives techniques et en utilisant des techniques isotopiques et techniques affiliées, le FEP vise à aider les scientifiques de la région à l'aide d'outils et de l'expertise à étudier les POP et à développer un plan pour atténuer l'impact de POP sur les êtres humains et l'environnement en Amérique latine et les Caraïbes.
11. À travers à la fois CRP et TCP, FEP ainsi que la division conjointe ont travaillé ensemble pour atteindre les objectifs à la fois de IAEA, et de la FAO et aider les pays membres à répondre à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de protection environnementale, protégeant la santé de leurs citoyens et améliorant la commercialisation générale de leurs produits.

Tableau 1 Projets de recherche coordonnés en cours appuyés par la division conjointe et qui sont pertinents pour le travail du CCPR

N° de réf CRP	Projets de recherche coordonnés en cours
D52037	Mise en œuvre de techniques nucléaires pour améliorer la traçabilité des aliments,
D52039	Développement et renforcement de techniques radio-analytiques et techniques complémentaires pour le contrôle des résidus des médicaments vétérinaires et des produits chimiques relatés dans les produits de l'aquaculture.
CRP fermés (Complets)	
D52036	Développement des méthodes radiométriques et analytiques connexes pour renforcer des programmes de contrôle national des résidus pour les résidus de médicaments vétérinaires antibiotiques et anthelminthiques.
CRP proposés	
2156	L'emploi d'irradiation pour prévenir des infections parasitaires d'origine alimentaire associées aux fruits et aux légumes frais.
2144	Techniques nucléaires et nouvelle instrumentalisation pour l'analyse d'isotope à faible teneur Z dans les produits alimentaires.

Tableau 2 Plusieurs TCP IAEA en cours appuyés par la division conjointe et qui sont pertinents pour le travail du CCPR (début 2014 ou antérieurement)

Nombre	Pays/Région	N° de projet	Titre
1	Asie	RAS/5/062	Renforcement des capacités technologique pour la traçabilité alimentaire et les systèmes de contrôle de sécurité alimentaire par le biais de l'utilisation des techniques analytiques nucléaires.
2	Belize	BZE/5/007	Assistance pour le renforcement durable par l'apprentissage à distance pour le personnel de laboratoire du National Agricultural Health Authority
3	Bénin	BEN/5/009	Surveillance de la chaîne alimentaire par le biais d'études de régimes totaux et l'application de techniques nucléaires analytiques et techniques complémentaires.
4	République centrafricaine	CAF/5/007	Améliorer la capacité de laboratoire pour contrôler les dangers chimiques et bactériologiques dans les aliments d'origine animale.
5	Équateur	ECU/5/028	Consolider la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale dans la production d'huile de palme en utilisant des applications nucléaires
6	El Salvador	ELS/7/006	Renforcer les capacités pour minimiser la contamination environnementale afin de protéger la santé de la population rurale en renforçant les capacités de recherche et l'infrastructure de laboratoire
7	Guatemala	GUA/7/004	Développer les capacités pour évaluer le transfert et le devenir des polluants de l'eau pour améliorer la gestion des grands bassins et la sécurité des produits agricoles.
8	Namibie	NAM/5/013	Évaluer la diffusion spatiale du plomb, du cadmium et des résidus de pesticides sélectionnés dans le cheptel d'élevage
9	Oman	OMA/5/003	Renforcement des capacités nationales dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la traçabilité
10	Panama	PAN/5/022	Déterminer les pesticides et les polluants inorganiques dans les végétaux et étudier l'absorption et la migration par le biais des technologies nucléaires dans les zones où survient un haut niveau d'accidents de pollution afin de garantir des aliments sûrs aux consommateurs.
11	Paraguay	PAR/5/010	Renforcement du réseau national de laboratoires impliqués dans l'analyse de risques chimiques afin de garantir la sécurité alimentaire par le biais de l'utilisation de techniques nucléaires et techniques complémentaires non nucléaires
12	Qatar	QAT/5/004	Valorisation du laboratoire alimentaire central
13	Afrique	RAF/5/067	Établissement d'un réseau de sécurité alimentaire par le biais de l'application des technologies nucléaires et apparentées.
14	Amérique latine	RLA/7/019	Développer des indicateurs pour déterminer l'effet des pesticides, des métaux lourds et des contaminants émergents sur les systèmes aquatiques continentaux important pour l'agriculture et l'agro-industrie (ARCAL CXXXIX).

Tableau 3 Nouveaux TCP (potentiel) IAEA (20162016) pertinents pour le travail du CCPR

Nombre	Pays/ Région	Concept de Projet No.	Titre
1	Bahreïn	BAH/5/001	Détermination des résidus de pesticides et des mycotoxines dans l'eau et les aliments
2	Botswana	BOT/5/014	Augmentation de l'usage des techniques nucléaires et isotopiques analytiques dans la surveillance des contaminants chimiques dans les aliments au Botswana.
3	Colombie	COL/5/025	Amélioration de la capacité à diagnostiquer les pesticides résiduels et autres contaminants dans les fruits exotiques tropicaux afin de rendre l'exportation de produits alimentaires plus acceptable sur le marché international
4	Costa Rica	COS/5/033	Évaluation et mise en œuvre de l'usage de biocharbon dans la production d'ananas dans un climat intelligent et convivial pour l'environnement en utilisant les techniques isotopiques.
5	République dominicaine	DMI/5/001	Amélioration des capacités à tester les résidus agrochimiques dans les produits alimentaires et l'environnement
6	Haïti	HAI/5/006	Augmentation de la productivité et de l'exportabilité dans le secteur agricole à travers la gestion des sols et de l'eau et le contrôle de la sécurité alimentaire
7	Iraq	IRQ/5/021	Développement d'un système de sécurité et assurance alimentaire en utilisant des technologies nucléaires et autres technologies apparentées
8	Libye	LIB/5/012	Utilisation des technologies nucléaires et techniques complémentaires pour la surveillance des résidus agro-chimiques dans les produits alimentaires et dans l'environnement
9	Maurice	MAR5/024	Renforcement de la capacité à tester les résidus de médicaments et contaminants chimiques apparentés dans les produits animaux
10	Marshall Islands	MHL7001	Développement de la capacité de contrôle de la radioactivité nationale.
11	Mozambique	MOZ/5/006	Renforcement des capacités de laboratoire pour la sécurité alimentaire utilisant des techniques analytiques nucléaires/isotopiques et complémentaires.
12	Niger	NER/5/020	Renforcement des capacités au laboratoire central (LABOCEL), à Niamey pour le contrôle des produits alimentaires d'origine animale
13	Panama	PAN5/024	Développement des capacités analytiques pour la détection des contaminants chimiques dans l'Alimentation et la qualité des produits agrochimiques.
14	Sierra Leone	SIL/5/016	Renforcement des capacités de laboratoire afin d'évaluer et de contrôler les niveaux de mycotoxines, les métaux toxiques et les contaminants associés dans les aliments.
15	Ouganda	UGA/5/039	Amélioration de la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires, produits chimiques apparentés et contaminants alimentaires naturels
16	Afrique	RAF/5/078	Établissement d'un réseau de sécurité alimentaire par le biais de l'application des technologies nucléaires et apparentées – Phase II
17	Asie et Pacifique	RAS/5/078	Amélioration des capacités de laboratoire pour la sécurité alimentaire et l'établissement d'un réseau en Asie afin de contrôler les résidus de médicaments vétérinaires et contaminants chimiques apparentés dans les aliments.

18	Amérique latine	RLA/5/069	Amélioration de la gestion de la pollution par des polluants organiques persistant pour réduire l'impact sur les personnes et l'environnement (ARCAL CXLII)
19	Interrégional	INT/5/154	Améliorer la sécurité alimentaire travers la création d'un réseau inter régional qui produit des données scientifiques fiables en utilisant des techniques nucléaires et isotopiques.

ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT

ACTUALISATION SUR LES TRAVAUX DE L'OCDE SUR LES RÉSIDUS DE PRODUITS CHIMIQUES ET LES USAGES MINEURS DE PESTICIDES PERTINENTS POUR LE TRAVAIL DU CCPR

A. Document informatif de l'OCDE pour la 48^e session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR).

A.1. Généralités

1. Le présent document a été soumis à titre informatif aux délégués du CCPR. Il offre une actualisation des activités de l'OCDE dans le domaine des résidus de produits chimiques et des usages mineurs. Sur ce dernier point, le document fait partie du processus d'échange d'informations entre le Codex et l'OCDE, qui avait précédemment été recommandé afin d'éviter des doublons et des chevauchements entre les groupes internationaux travaillant sur la question des usages mineurs. L'OCDE possède le statut d'observateur au sein du Codex.
2. Les deux groupes de l'OCDE travaillant sur les résidus de produits chimiques et les usages mineurs sont le Groupe d'experts en matière de résidus chimiques et le Groupe en matière des usages mineurs. Une vue d'ensemble des activités récentes de ces deux groupes est présentée ci-dessous à la suite d'un résumé succinct du travail de l'OCDE sur les pesticides.

A.2. Travail de l'OCDE sur les pesticides et gestion durable des ravageurs

3. Le programme sur les pesticides a été créé en 1992 au sein de la division de l'OCDE relatif à l'environnement, la santé et la sécurité en vue d'aider les pays de l'OCDE à :
 - harmoniser leurs procédures de révision des pesticides ;
 - partager le travail d'évaluation des pesticides et
 - réduire les risques associés à l'usage des pesticides.
4. Le programme sur les pesticides est dirigé par le Groupe de travail sur les pesticides (GTP), composé premièrement des délégués des pays membres de l'OCDE, mais comprenant aussi des représentants de la Commission européenne et d'autres organisations internationales (entre autres l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le programme des Nations Unies pour l'Environnement, l'Organisation mondiale de la Santé, EPPO), et des experts provenant de l'industrie des pesticides ainsi que d'organismes d'intérêt public (ONG).

A.3. Groupe d'experts de l'OCDE en matière de résidus chimiques

5. Le Groupe d'experts en matière de résidus chimiques (GERC) a été créé en 2003. Ses objectifs sont :
 - d'harmoniser la façon dont sont effectués les essais de résidus et l'interprétation des résultats ;
 - développer des méthodes en vue d'appuyer une harmonisation internationale des limites maximales de résidus (LMR) (L'OCDE ne fixe pas de LMR).
6. Neuf directives de l'OCDE ont été publiées comme suit : TG 501 Métabolisme dans les cultures ; TG 502 Métabolisme dans les cultures alternées ; TG 503 Métabolisme dans le bétail ; TG 504 Résidus dans les cultures alternées (études sur le terrain limitées) ; TG 505 Résidus dans le bétail ; TG 506 Stabilité des résidus de pesticides dans les produits stockés ; TG 507 Nature des résidus de pesticides dans les produits transformés – Hydrolyse à température élevée ; TG 508 Importance des résidus de pesticides dans les produits transformés ; TG 509 Essai en milieu réel de culture.
7. Sept documents d'orientation sont disponibles : Définition du résidu ; Synthèse des études sur les résidus de produits chimiques ; Importance des résidus de pesticides dans les produits transformés ; Méthodes analytiques pour les résidus de pesticides ; Essais en milieu réel de culture ; et Résidus dans le bétail.

8. Le document d'orientation sur les résidus dans le bétail a été actualisé en 2013. La révision comporte un Tableau de l'OCDE actualisé des aliments dérivés des grandes cultures (disponible dans le document d'orientation sur le synoptique des études de résidus de produits chimiques). Plus spécifiquement, ce document décrit les différences actuelles existant entre les pratiques alimentaires du bétail dans les pays de l'OCDE et la composition des régimes et des facteurs qui influencent la détermination de la charge alimentaire et la sélection de la dose, et fournit une orientation pour l'interprétation des résultats des études TG 505 de l'OCDE.
9. Le calculateur de LMR, un outil de calcul statistique des LMR a été publié en 2011. Il s'agit d'une feuille de calcul Excel facile à utiliser et ne demandant pas de grandes connaissances statistiques de la part de l'utilisateur.
10. Tous les documents susmentionnés et le calculateur de LMR sont disponibles sur le site internet public de l'OCDE : <http://www.oecd.org/env/ehs/pesticides-biocides/publicationsonpesticidesresidues.htm>
11. Les résultats suivants sont en préparation : 1) Révision du document d'orientation de 2011 sur les essais en milieu réel de cultures (traitant des questions de proportionnalité, expliquant les procédures d'échantillonnage et tenant compte des informations nationales/du Codex sur les modifications récentes apportées dans les groupements de cultures). Le document d'orientation révisé sera disponible bientôt pour une série large d'observations à travers le WGP et le WNT (le groupe de travail des coordinateurs nationaux du programme sur les lignes directrices); 2) Une mise au point d'un nouveau document d'orientation pour les essais en milieu réel de culture alternées: un projet de GD sera disponible pour envoi pour une série large d'observations vers la fin de la première moitié de 2016.

A.4. Groupe d'experts de l'OCDE sur les usages mineurs

12. Le Groupe d'experts sur les usages mineurs (GEUM) a été créé en 2007. Le plan de travail actuel du GEUM de l'OCDE se concentre sur des questions apparentées aux activités de coopération technique et politiques dans le but de faciliter le développement de données et l'enregistrement de pesticides pour des usages mineurs. Comme pour de nombreux projets de l'OCDE sur les produits chimiques et pesticides, le GEUM travaille en vue de fournir des infrastructure, orientation et outils pour promouvoir l'enregistrement des pesticides pour les usages mineurs, ainsi que sur les aspects concernant les données requises, l'élaboration des données, et les opportunités d'harmonisation afin de rendre les données utiles disponibles dans tous les pays. Le travail de l'OCDE se concentre sur le développement d'outils pour l'évaluation des risques et de mécanismes en vue de faciliter la coopération et le partage du travail. Pour de plus amples informations, consulter le site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/env/ehs/pesticides-biocides/minoruses.htm>
13. Deux documents d'orientation ont été publiés : un document d'orientation sur la Définitions des usages mineurs des pesticides et un document d'orientation sur les encouragements réglementaires pour l'enregistrement de pesticides pour les usages mineurs.
14. Deux rapports d'enquête ont été publiés : les résultats d'enquête sur les encouragements réglementaires pour l'enregistrement de pesticides pour les usages mineurs et les résultats de l'enquête sur l'efficacité et les données requises pour la sécurité des cultures et les des Directives pour l'enregistrement des usages mineurs de pesticides.
15. Toutes les publications de l'OCDE sur les usages mineurs sont disponibles sur : <http://www.oecd.org/env/ehs/pesticides-biocides/publicationsonminorusesofpesticides.htm>
16. Actuellement, les trois activités principales suivantes sont en cours:
 - **Projet 1** : travail en vue du développement d'un document d'orientation traitant des usages mineurs & leur solution :

Les réponses à un questionnaire diffusé en 2013 pour collecter des informations sur des procédures nationales et régionales existantes ainsi que sur les échanges de données connues, sont en cours d'analyse et un rapport sur l'enquête sera disponible en septembre 2015. Le rapport d'enquête sera maintenant utilisé pour constituer la base du développement de la directive de l'OCDE pour aborder et résoudre les emplois mineurs. D'autres sources d'information telles qu'un historique détaillé fourni durant l'étude à propos de diverses différentes approches et des programmes opérant internationalement seront également utilisés.

Comme partie de l'étude, des membres ont été requis de proposer une culture appropriée pour l'établissement d'un projet conjoint. De nombreuses suggestions diverses ont été émises en tant que culture potentielle. Les Pays-Bas, l'Australie, et le secrétariat ont examiné les cultures suggérées et ont également examiné si les membres de l'EGMU eux-mêmes qui sont pour une grande part des autorités réglementaires, avaient la capacité (y compris financement et mandat) pour conduire un projet de génération de données. Ils ont également noté que le premier Atelier sur l'établissement des priorités concernant les emplois mineurs généraux a eu lieu en septembre 2015 durant lequel l'objectif était d'établir des projets conjoints d'élaboration de données internationales pour les emplois mineurs et pour lesquels de nombreux membres de l'EGMU ont été impliqués. Il a été déterminé que plutôt que de réitérer le travail qui a été initié quelque part que l'EGMU utiliserait les priorités identifiées de ce procédé et offre un support réglementaire aux projets prioritaires futurs identifiés. L'EGMU avait souscrit de travailler avec les fils conducteurs de ces projets pour offrir une contribution afin de faciliter un accord sur un ensemble de données générales acceptables pour les législateurs et à son tour explorer l'établissement possible d'une révision jointe des données lorsque disponibles.

Enfin, le groupe d'experts de l'EGMU et l'OCDE sur la lutte intégrée contre les ravageurs développent une incitation à la réflexion sur la façon les outils IPM et les technologies, y compris les bio pesticides peuvent aider à combler les lacunes dans les produits de protection de la culture disponible en ce qui concerne les emplois mineurs. L'amorce à la réflexion sera examinée lors de la réunion du groupe du travail sur les pesticides du 30 juin au 1^{er} juillet.

- **Projet 2 : Révision mixtes mondiales (GJR) – renforcer les usages mineurs des GJR** : Des informations sur les GJR pertinentes pour les usages mineurs sont collectées en tant que partie du travail existant associé à la révision mixte mondiale du projet d'analyse de la LMR. L'objectif premier de ces travaux est d'identifier les différences dans les usages (cultures) approuvé(e)s dans différents pays par le biais des GJR. Ensuite les objectifs seraient d'identifier les raisons de ces différences et des activités ou initiatives qui pourraient renforcer la palette des usages mineurs approuvés entre les pays par le biais des GJR.
- **Projet 3: Travaux en vue du développement d'un document d'orientation sur l'échange et l'usage international des données d'efficacité et de sécurité des cultures pour les usages mineurs.** Un projet de document d'orientation est en cours de développement et sera disponible pour révision ultérieure par les membres durant le premier trimestre de 2016. Alors que certains pays de l'OCDE ne demandent actuellement pas de données d'efficacité, les participants du GEUM confirment qu'il s'agit d'un point important. La première étape du projet – la collecte des informations et des données se rapportant à l'efficacité des pesticides pour les cultures mineures - est terminée.

17. Révision des normes EPPO relatives à l'effet des emplois mineurs.

Suite à un examen mené par l'EGMU en 2014 sur l'efficacité des normes publié par l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (EPPO), le RSG (10-11 décembre 2014) est convenu que les normes de l'EPPO relatives à l'efficacité des usages mineurs devraient être mises à la disposition des pays membres de l'OCDE (via un lien sur le site internet public). Durant mai 2015, le GTE a été requis par procédure écrite d'approuver la proposition ci-dessus. À la suite de ceci, le GTE a requis de façon similaire en juillet 2015 par procédure écrite l'approbation des **chefs de délégation à la Réunion conjointe du Comité sur les produits chimiques et le Groupe de travail sur les produits chimiques, les pesticides et la biotechnologie.**

Le texte suivant a depuis été ajouté à la section des usages mineurs des pesticides du site internet public de l'OCDE:

En 2014 le programme sur les pesticides de l'OCDE a révisé les deux normes produites par l'organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (EPPO) dans les séries "Évaluation biologique des produits phytosanitaires" avec l'objectif de décider si l'utilisation de ces normes pourraient être avantageuses pour l'emploi de pays membres (non-EU) OCDE afin de faciliter la registration des usages mineurs. Les deux normes EPPO révisées étaient "les Principes de l'évaluation de l'efficacité pour les usages mineurs" (Norme EPPO PP1/224) et "l'Évaluation et extrapolations sur la fiabilité de la culture pour les usages mineurs" (EPPO Standard PP1/257). L'OCDE a déterminé que l'établissement par l'OCDE de normes similaires représenterait une valeur restreinte et a reconnu qu'alors que les documents ont été développés pour l'UE, les principes généraux appliqués s'accordent largement avec les pratiques utilisées par des pays en dehors de l'Union européenne. En outre les normes indiquent que l'extrapolation peut être possible entre différentes zones géographiques (régions) si les conditions sont comparables et l'OCDE a estimé que les documents auraient une application utile pour les pays membres en dehors de l'Union européenne dans certaines circonstances. L'OCDE encourage les pays membres à utiliser ces normes dans leur travail sur les usages mineurs. Les normes peuvent être trouvées sur le site Internet de l'EPPO: http://www.eppo.int/PPP/PRODUCTS/minor_uses/minor_uses.htm#extrapolation

18. La dernière réunion du GEUM a eu lieu au siège de l'OCDE (Paris), le 11 octobre 2013. Lors de cette réunion, le plan de travail du GEUM a été actualisé afin de refléter les progrès enregistrés dans les projets en cours exposés ci-dessus, et pour lancer de nouvelles activités apparentées dans les domaines de l'identification d'usages mineurs prioritaires en vue de générer et échanger des données et de développer une procédure pour des protocoles d'évaluation des essais pour les GJR de futurs usages mineurs.